

Le jeudi 8 novembre 2007, les adhérents du groupe de marche ont décidé plusieurs modifications au titre du fonctionnement de la section.

- création d'une cotisation de la section d'un montant de 10€ s'ajoutant, à compter du 1^{er} janvier 2008 à la cotisation statutaire de l'association.
- Report possible au vendredi de la sortie du jeudi.(journée) Le répondeur de l'association fonctionnant le mercredi soir donnerait alors toute information utile en cas de report.
NB : avant toute inscription à une sortie prévue en car, la personne devra s'être assurée qu'elle peut se rendre disponible le vendredi.
- Adoption du principe de payer jusqu'à 20€uros la sortie en car.
- Lors d'un déplacement en car à destination d'un lieu touristique, possibilité d'accepter des personnes extérieures à l'association qui ne bénéficieraient que du transport (gestion libre de leur emploi du temps sur place)
-
- Fixation de l'indemnité de covoiturage à 0,30€ le km sur la base de 4 ou 5 passagers dans un véhicule (au lieu de 0,27€). Un nouveau barème sera établi.